RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2017

Conformément aux dispositions statutaires, l'exercice comptable de l'AFIGESE correspond à l'année civile ; en conséquence, les comptes soumis aujourd'hui à votre approbation se rapportent à la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Ces comptes ont été arrêtés le 29 mars 2018 par le Conseil d'Administration et certifiés par la SARL PARIS-DENIS-BALANANT et associés, représentée par Monsieur Philippe DENIS, Commissaire aux Comptes, le 12 juillet 2018.

Les documents de synthèse (bilan et compte de résultat), du détail du bilan, du détail du compte de résultat et de l'annexe, ainsi que du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sont mis à disposition sur le site de l'AFIGESE, comme il l'est rappelé dans la convocation à l'Assemblée générale envoyée à l'ensemble des adhérents.

Ces documents se caractérisent par les données suivantes :

1 - Le compte de résultat fait apparaître :

- un total des produits de : 471 972 €
- un total des charges de : 432 367 €
- un résultat net comptable de : 39 605 €

obtenu par l'addition des éléments :

- **d'exploitation**, excédentaire de 45 659 € (excédentaire de 39 298 € en 2016); les produits d'exploitation sont constitués par les principaux postes suivants :
  - les recettes inscriptions des assises (36 %), les formations (31.80 %), les cotisations (25.75 %), les subventions et partenariat (4.8 %).
  - Les achats et charges externes représentent 55 % des charges d'exploitation, la part des charges de personnel étant de 42 %. L'association bénéficie pour l'année 2017 du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) pour un montant de 7 285 €.
- **financier**, excédentaire de 463 € (454 € en 2016), entièrement constitué par des produits financiers,
- **exceptionnel**, déficitaire de 813 € (déficitaire de 723 € en 2016) ; constitué de produits exceptionnels sur opérations de gestion et opérations en capital (224 €) et de charges exceptionnelles sur opérations de gestion et opérations en capital (1036€).
- **Impôt sur les sociétés**, de 5 704 €.

Par rapport à l'exercice 2016, il convient de souligner les points suivants :

- les produits d'exploitation en augmentation de 32 651 € par rapport à 2016, s'expliquent par :
  - Une augmentation très significative des recettes des assises : 21 978€ d'inscriptions supplémentaires ;
  - Une participation aux formations en hausse avec plus de 22 782€ de recettes supplémentaires : 31 journées de formations inter réalisées en 2017 (contre 29 en 2016) et dont 25 245 € de formations en intra facturées en 2017 (contre 7 402 € en 2016) ;
  - Une augmentation des cotisations : 9 186€ de recettes supplémentaires, soit 632 représentants en 2017 (contre 596 en 2016).

- les charges d'exploitation, en augmentation de 26 290 € par rapport à 2016 :
  - majoritairement due à une hausse des charges du personnel :
    - en premier lieu un plus grand nombre de formations inter et intra donc un nombre plus important de formateurs à rémunérer soit 22% de l'augmentation de la masse salariale
    - un renouvellement de l'équipe administrative (départs et congé de maternité)
  - une baisse des dépenses liées à l'organisation des formations : des efforts sont maintenus sur les frais liés à la location des salles et la restauration compensée néanmoins par des frais de missions des intervenants particulièrement en hausse en 2017.
  - une légère baisse des dépenses liées à l'organisation des Assises en particulier au niveau des prestations techniques, du personnel et matériel.
  - une légère augmentation des dépenses liées à l'organisation des groupes de travail liée en particulier à un nombre de réunions plus important.

2 - Le bilan arrêté au 31 décembre 2017, dont le total s'élève à 331 838 €, traduit le maintien de la bonne situation financière. Le montant des fonds propres est de 273 760 €.

L'association dispose d'un fonds de roulement qui lui a permis jusqu'à présent de faire face à ses besoins de trésorerie, notamment pour l'organisation des Assises et d'assumer les risques financiers liés à cette manifestation.

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 mars 2018, a :

- arrêté les comptes de l'exercice 2017 tels qu'ils sont présentés ci-dessus ;
- proposé que l'Assemblée Générale affecte le résultat 2017 (39 605 €) au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, l'assemblée générale est invitée à :

- approuver les comptes de l'exercice 2017,
- décider l'affectation du résultat 2017 au report à nouveau,
- donner quitus de leur gestion aux administrateurs.